



***Délibération du conseil municipal du 18 septembre 2025 n°D2025\_48***

***Publiée sur le site internet de la commune le : 23 septembre 2025  
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy***

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 9 septembre 2025

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 3 absents ayant donné pouvoir :

- BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à PASQUALIN Martine
- LAURENSEN David ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth
- VALENTINI Christian ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

Votants : 15

Secrétaire de séance : Brigitte CAPRI

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth		X	BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian		X	GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu		X
TINJOUD Denis		X						

**OBJET : CONSTRUCTION DU BOULODROME – RECOURS À L'EMPRUNT**

Monsieur le maire rappelle les décisions du conseil municipal suivantes :

- délibération n°D2023\_14 du 28/03/2023 concernant le lancement du projet de construction d'un boulodrome avec l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;
- délibération n° D2023\_43 du 21/09/2023 attribuant le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction du boulodrome ;
- délibération n°2025\_47 du 18/09/2025 autorisant Monsieur le maire à lancer une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, afin de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération et à signer tout document afférent et à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2026.

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours à un emprunt pour le financement de ce projet :

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- ACCEPTE le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de construction du boulodrome.
- AUTORISE Monsieur le Maire à contacter divers organismes financiers, à cet effet.

La secrétaire de séance,



Brigitte CAPRI

Le Maire,

Yves MASSAROTTI



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*